



ExoShare

PARTICIPEZ
AU PLAN
D'ACTIONNARIAT
SALARIÉ
DU GROUPE
EXOSENS

En souscrivant en ligne
16 septembre au 8 octobre 2025
exoshare.exosens.com



Toute l'Information sur
exoshare.exosens.com

EXOSENS
REVEAL THE INVISIBLE

ÉDITO



Jérôme Cerisier
Directeur Général d'Exosens

Chers collègues

Il y a un an, Exosens faisait son entrée, avec succès, sur Euronext Paris : une étape importante et symbolique pour notre groupe dans la poursuite de sa stratégie de développement.

Cette introduction en bourse a permis d'affirmer notre ambition et de renforcer notre position de référence dans les technologies de détection, d'amplification et d'imagerie pour les environnements les plus exigeants.

Depuis, nous avons continué notre dynamique d'expansion notamment avec les acquisitions de Centronic, LR Tech, Noxant et NVLS. Leurs intégrations contribuent à élargir notre offre, enrichir nos expertises et consolider notre leadership sur des marchés de pointe. Ces avancées sont le fruit de votre engagement quotidien, de notre esprit d'innovation et de notre passion commune.

Aujourd'hui, nous souhaitons franchir une nouvelle étape en vous associant pleinement au développement de la société. C'est pourquoi nous avons décidé de lancer une offre d'actionariat réservée aux salariés d'Exosens que nous avons baptisé ExoShare.

Ce premier plan d'actionariat salarié international est pour moi l'opportunité de vous remercier pour votre contribution au succès du groupe et de vous associer à la valeur que nous créons collectivement. Il incarne aussi la volonté de bâtir un projet d'entreprise solide, durable et partagé, où chacun est acteur du développement et de la performance d'Exosens.

J'espère que vous serez nombreux à témoigner de votre confiance en notre trajectoire en participant à ExoShare.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement et pour tout ce que nous continuerons à accomplir ensemble.

Jérôme Cerisier
Directeur Général d'Exosens

EXOSENS : NOS CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024



1800
COLLABORATEURS



**UNE PRÉSENCE
COMMERCIALE
DANS
+70 PAYS**



**2 SEGMENTS
D'ACTIVITÉ**
71% AMPLIFICATION
29% DÉTECTION
& IMAGERIE



80
FAMILLES
DE BREVETS
ACTIVES



**CHIFFRE
D'AFFAIRES :
394,1M€**

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



13% AMERIQUE DU NORD

21% ASIE

66% EUROPE

INDICATEURS RELATIFS À L'ACTION EXOSENS



DATE
D'INTRODUCTION
EN BOURSE
7 JUIN 2024



LIEU DE
COTATION
**EURONEXT PARIS,
COMPARTIMENT A**



NOMBRE
D'ACTIONS
ÉMISES
50 782 552



CAPITALISATION
BOURSIÈRE
2 214 M€*

* le 31 mai 2025

DECOUVREZ EXOSHARE LE PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIE D'EXOSENS

Pourquoi EXOSENS propose ce plan d'actionnariat salarié à ses collaborateurs ?

EXOSENS souhaite associer ses collaborateurs à la performance et à l'avenir du Groupe en les invitant à devenir actionnaires d'EXOSENS.

Qu'est-ce qu'un plan d'actionnariat salarié ?

- Un plan d'actionnariat salarié permet aux salariés de devenir actionnaires de leur Groupe.
- Pour participer à l'offre, les salariés souscriront des actions Exosens qui seront détenues dans un compte ouvert à leur nom par Exosens.

Qui peut souscrire ?

La participation à l'opération est libre et volontaire.

Elle est ouverte à tous les salariés ayant un contrat de travail de type CDI, CDD, ou alternants justifiant de 3 mois d'ancienneté, dans une entreprise du groupe EXOSENS participante, au 8 octobre 2025 (dernier jour de la période de souscription) et étant toujours présents ce même jour.

Comment est calculée l'ancienneté ?

Les 3 mois d'ancienneté sont appréciés en prenant en compte les périodes travaillées au sein du groupe EXOSENS du 1^{er} janvier 2024 au 8 octobre 2025, de façon continue ou discontinue.

QUELS SONT LES AVANTAGES DU PLAN POUR LES SALARIÉS ?

Au-delà de l'opportunité d'être associé aux résultats de votre groupe, vous bénéficiez d'avantages à la souscription :

Une décote de 20 % sur le prix de référence de l'action EXOSENS

Le prix de souscription dont vous bénéficiez en tant que salarié comporte, dans le cadre du plan, une réduction de 20 % par rapport au prix de référence. C'est ce que l'on appelle la décote.

Le prix de référence est égal à la moyenne des cours d'ouverture de l'action EXOSENS lors des 20 séances de bourse relevés entre le 18 août et le 12 septembre 2025 inclus, et sera fixé le 15 septembre 2025.

Un abondement de l'entreprise pouvant atteindre 1 240 euros.

Le groupe EXOSENS complète votre investissement d'un abondement selon la grille ci-dessous dans la limite de 1 240 €. L'abondement vous sera versé sous forme d'actions gratuites à la fin de la période de blocage, aux alentours du 1^{er} juin 2028.

Montant de votre souscription	Niveau d'abondement par EXOSENS	Montant maximal de l'abondement brut
Jusqu'à 400 €	150 %	600 €
De 400 € à 800 €	100 %	1 000 €
De 800 € à 1600 €	30 %	1 240 €

Pour bénéficier de l'abondement maximum dans le cadre du plan, il faut verser 1600 €. Au-delà de ce montant, l'abondement est plafonné à 1 240 € mais vous bénéficiez toujours de la décote de 20 %.

Le nombre d'actions offertes au titre de l'abondement sera déterminé en divisant le montant d'abondement auquel vous avez droit, selon la grille ci-dessus, par le prix de souscription. Si le nombre d'actions obtenu ne correspond pas à un nombre entier d'action, celui-ci sera arrondi à l'entier inférieur.

Exemples avec un prix de souscription de 32 euros.

Montant souhaité de votre souscription	Montant réel de votre souscription	Niveau d'abondement	Nombre d'actions offertes
100 €	96 €	144 €	4 actions
500 €	480 €	680 €	21 actions
1 000 €	992 €	1 057,6 €	33 actions
1 800 €	1 792 €	1 240 €	38 actions

Votre investissement initial ainsi que l'abondement seront arrondis à l'entier inférieur pour correspondre à un nombre entier d'actions Exosens.

Nous vous invitons par ailleurs à consulter le supplément local mis à votre disposition sur le site exoshare.exosens.com pour connaître le traitement fiscal attendu de votre investissement. Dans un grand nombre de pays, la décote, lors de la souscription, et l'abondement, lors de la livraison des actions, pourront faire l'objet de taxes et charges sociales, avec l'obligation pour votre employeur de retenir ces taxes et charges sur votre rémunération.

Si les actions d'abondement vous sont livrées alors que vous n'êtes plus salarié du groupe, un mécanisme de sell-to-cover pourra être mis en œuvre pour permettre à votre ancien employeur de payer pour votre compte les impôts et charges dus sur l'abondement en fonction de la réglementation locale.

Un simulateur est à votre disposition sur le site exoshare.exosens.com

Pendant la durée de l'investissement et à la sortie du plan, vous pourrez également bénéficier :

Des dividendes éventuels

En souscrivant au plan d'actionnariat salarié, vous bénéficierez des dividendes éventuels distribués par EXOSENS. Ils seront payés sur votre compte bancaire. La distribution des dividendes n'est pas automatique. Elle est soumise au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires d'EXOSENS qui décide de son montant et de son versement.

D'un gain potentiel

Votre plus-value éventuelle correspondra au prix de vente de vos actions valorisées selon le cours de l'action EXOSENS au moment de la vente, déduction faite du montant de votre investissement initial et auquel s'ajoutera la valeur des actions offertes au titre de l'abondement.

De la prise en charge des frais financiers

Les frais de tenue de compte sont pris en charge par le groupe EXOSENS pour les salariés du Groupe.

EN CONTREPARTIE DES AVANTAGES DU PLAN

Votre investissement suit le cours de l'action EXOSENS

Votre investissement suit le cours de l'action EXOSENS, à la hausse comme à la baisse. Par conséquent, en fonction du cours de l'action, la valeur de vos actions à la sortie pourrait être inférieure à votre investissement initial. Vous êtes donc exposé à un risque de perte en capital.

Compte tenu de la concentration des risques d'ExoShare sur les titres d'une seule entreprise, il est recommandé à chaque souscripteur d'évaluer la nécessité de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de son épargne financière.

Votre investissement est bloqué 3 ans

Votre investissement est bloqué 3 ans soit jusqu'au 1er juin 2028 inclus.

Il existe néanmoins des cas légaux de déblocage anticipé que vous pouvez consulter dans le supplément local propre à votre pays et disponible sur le site exoshare.exosens.com. En cas de déblocage anticipé, les actions gratuites seront livrées à l'issue de la période de blocage soit autour du 1^{er} juin 2028.

Votre investissement est exposé à un risque de change (pour les pays en dehors de la zone euro uniquement)

L'action Exosens étant cotée en euro à la bourse de Paris, la valeur de votre investissement pendant la durée de votre placement, variera selon les fluctuations du taux de change entre l'euro et votre devise. Ainsi, si l'euro s'apprécie par rapport à votre devise, la valeur des actions exprimée dans votre devise augmentera. Inversement, si l'euro se déprécie par rapport à votre devise, la valeur des actions exprimée dans votre devise diminuera.



LES MODALITÉS DE SOUSCRIPTION À EXOSHARE

Comment souscrire?

Pour souscrire, il vous suffit de quelques clics :

- 1 Connectez-vous au site exoshare.exosens.com ;
- 2 Cliquez sur le bouton « Souscrire » ;
- 3 Identifiez-vous en saisissant l'identifiant que vous avez reçu par e-mail adressé par Amundi puis cliquez sur « Première connexion / Mot de passe oublié » pour personnaliser votre mot de passe ;
- 4 Remplissez l'écran de souscription en indiquant le montant de votre souscription pour chacun des moyens de paiement que vous avez choisis et n'oubliez pas de valider votre souscription.

Comment financer votre souscription ?

Pour participer au plan, vous pouvez financer votre souscription par les moyens proposés sur le site de souscription en ligne et mentionnés dans le supplément local propre à votre pays disponible sur exoshare.exosens.com.

Combien investir ?

AU MINIMUM



1

ACTION EXOSENS

AU MAXIMUM



Votre versement volontaire dans ExoShare est limité à 25% de votre rémunération annuelle brute 2024 (y compris primes et bonus).

Que se passe-t-il en cas de sursouscription ?

Le plan d'actionnariat salarié en 2025 porte sur un nombre maximum de 1 523 294 actions EXOSENS. Dans l'hypothèse où le montant des souscriptions de l'ensemble des participants se révélerait supérieur à ce plafond, les souscriptions les plus élevées seront écartées jusqu'à obtenir un niveau permettant de servir le nombre total d'actions offertes. Les souscriptions d'un montant inférieur ou égal à ce niveau « maximum » seront intégralement servies et les souscriptions d'un montant supérieur seront limitées à ce niveau.

Si vous avez choisi plusieurs modes de paiement, la réduction s'imputera selon l'ordre de priorité suivant :

- 1 Versements volontaires par prélèvement sur compte bancaire (SEPA) ou virement bancaire
- 2 Versements volontaires via prélèvement sur salaire (le cas échéant)

Cette opération sera préalable à l'attribution définitive et au paiement des actions.

Que devient votre investissement à la fin de la période de blocage ?

À la fin des 3 ans de blocage, vous aurez le choix entre :

- » Conserver vos actions
- » Vendre vos actions en partie ou totalement

Un simulateur est à votre disposition sur le site exoshare.exosens.com



LES DATES CLÉS

LE 15 SEPTEMBRE 2025

Fixation du prix de souscription

Il vous sera communiqué sur le site exoshare.exosens.com, par e-mail et par voie d'affichage.

DU 16 SEPTEMBRE AU 8 OCTOBRE 2025

Période de souscription

Durant cette période, vous pourrez effectuer votre souscription sur le site exoshare.exosens.com en cliquant sur « Souscrire ».

LE 13 NOVEMBRE 2025

Livraison des actions

AUX ALENTOURS DU 1^{ER} JUIN 2028

Livraison des actions gratuites

Nous vous encourageons à consulter le dernier Document d'Enregistrement Universel d'EXOSSENS. Par ailleurs, EXOSSENS publie périodiquement des documents d'information relatifs à l'activité de la société, sa stratégie et ses objectifs, aux facteurs de risques inhérents à la société et à son activité, ainsi qu'à ses résultats financiers, notamment dans le communiqué annonçant les résultats de l'année 2024 (<https://www.exosens.com/fr/publications-financieres-et-evenements>). Ces documents contiennent des informations importantes relatives, entre autres, à l'activité de la société, sa stratégie et ses objectifs, aux facteurs de risques inhérents à la société et à son activité, ainsi qu'à ses résultats financiers.

Avertissement : les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Les informations contenues dans la présente Brochure vous sont communiquées exclusivement à titre d'information. La décision de souscrire vous revient entièrement. Les documents communiqués ou mis à votre disposition ne modifient en aucun cas vos conditions d'emploi. Les avantages reçus par le biais de cette offre ne seront pas réputés faire partie de votre rémunération aux fins du calcul de vos avantages ou droits à venir. L'opportunité de participer au plan ne présuppose en aucune manière l'existence d'offres futures, ni l'opportunité de participer éventuellement à celles-ci.